



Nombre de membres

En exercice : 29

Présents : 19

Votants : 26

DCM 127-2023

Date de la convocation :

mardi 14 nov 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt novembre à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des vendangeurs, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur François AUDRIN, maire,

Etaient présents :

M. JF. AUDRIN, Maire, PONS Maxime, EVOUNA NGUEMA Graziella, RUST Albert, NICOLAS Pierre, CHOMEL Chantal adjoints, PHILIPPOT Jacques, COEURVEILLE Marylène, MASSONNET Christian, BLOND Laurent, SCHMITT Jérôme, SCHULIAR Christian, GUILLET Marie, GIRAUDON Stéphane, FOULQUIER Audrey CHATELIN Matthieu, MALDONADO Nicolas, BOUCHAMI Muriel CAZILHAC Jean-Marc,

Conseillers- ères,

Absents-es et représentés-ées :

CARMONA Robert par AUDRIN JF, MAILLE Dany par EVOUNA NGUEMA Graziella, DENJEAN Lucie par GUILLET Marie, CASQUEL Stéphanie par PONS Maxime, ANGLES Thierry par BOUCHAMI Muriel, ARTERO Sandrine par CAZILHAC Jean-Marc,

Absents-es et excusés-ées

CALVERIE Marina, VALETTE Martine, TESSIER Sandra

BUDGET PRINCIPAL 2023 : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Il est rappelé que les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante, qui vote des décisions modificatives.

Il s'agit de modifications portant sur des ajustements nécessaires à l'accomplissement des besoins budgétaires.

Il s'agit de la première décision modificative de l'exercice 2023.

Cette décision modificative n° 1 du budget 2023 intervient pour :

- Ajuster les subventions **exceptionnelles aux associations**
- Ajuster le budget d'investissement aux besoins réels
- Ajuster le budget fonctionnement aux besoins réels

- Equilibrer la dépense d'investissement par le versement de la section de fonctionnement vers l'investissement

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter la décision modificative de la manière suivante :



2023 - DM 1 - INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
SERVICE	FONCT/CPTE	LIBELLE	MONTANT
GUICHETUNIQUE	020-2051	Logiciel + formation	14 896,00
ESPVERTS	823-2128	Terrain Multisports - Esplanade de la Gaillarde	47 958,00
STAUBAT	70-21534	Travaux électrique - nouveau hangar ST	13 530,00
ADM	020-2183	Informatique	20 000,00
PREVSST	810-2184	Mobilier ergonomique (N.C)	2 396,00
CRECHE	64-2184	Mobilier ergonomique (C.D.	1 474,00
ECPRIM	212-2188	Remplacement moteur de ventilation	4 364,00
ECMAT	211-2135	Isolation 1 classe	-28 012,00
STAUBAT	70-2135	Linteau (presbytère)	-3 000,00
EXTCCR	411-2031	Honoraires	-11 483,00
STATLAVAGE	823-2031	Honoraires	-20 253,00
		<i>TOTAL OPERATIONS REELLES</i>	41 870,00
		TOTAL DES DEPENSES	41 870,00

RECETTES			
SERVICE	FONCT/CPTE	LIBELLE	MONTANT
PREVSST	810-1318	rbt Mobilier Ergonomique N C.	2 396,00
CRECHE	64-1318	rbt Mobilier Ergonomique C.D.	1 474,00
		<i>TOTAL OPERATIONS REELLES</i>	3 870,00
ADGENER	01-021	Virement de la section de fonctionnement	38 000,00
		<i>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</i>	38 000,00
		TOTAL DES RECETTES	41 870,00

DI - RI	0,00
---------	-------------



2023 - DM 1 - FONCTIONNEMENT

DEPENSES

SERVICE	FONCT/CPT	LIBELLE	MONTANT
ADMGENER	01-022	Dépenses imprévues	-40 000,00
ADMGENER	020-64111	Rémunération principale	40 000,00
		TOTAL OPERATIONS REELLES	0,00

ADMGENER	01-023	Virement à la section d'investissement	38 000,00
		TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	38 000,00
		TOTAL DES DEPENSES	38 000,00

RECETTES

SERVICE	FONCT/CPT	LIBELLE	MONTANT
ADMGENER	020-74121	DSR	38 000,00
		TOTAL OPERATIONS REELLES	38 000,00
		TOTAL DES RECETTES	38 000,00

DI - RI **0,00**

Le conseil municipal adopte à la majorité la décision modificative telle que proposée.

Pour	Contre
22	4 : Murtel BOUCHAMI JM CAZIHAC Thierry ANGLES Sandrine ARTERO

POUR EXTRAIT
Le Maire,

Jean-François



Envoyé en préfecture le 21/11/2023

Reçu en préfecture le 21/11/2023

Publié le

ID : 034-213402597-20231120-DCM2023_127-DE



[Faint, illegible handwritten text]

[Faint, illegible handwritten text]